

GENRE

IDENTITÉ • EXPRESSION

Dans la ville de New York, il est illégal de discriminer sur la base de l'identité de genre et de l'expression de genre au lieu de travail, dans les espaces publics et en matière de logement. La Commission des droits de l'homme de la Ville de New York s'est engagée à garantir que les new-yorkais transgenres et non conformes à leur genre sont traités avec dignité et respect sans être menacés de discrimination ou harcèlement.

Ceci veut dire qu'on a le droit de :

- Travailler et vivre sans être discriminé ou harcelé à cause de son identité ou expression de genre.
- Utiliser le cabinet de toilette ou le vestiaire le plus conforme à son identité ou expression de genre sans être obligé de « vérifier » son genre.
- Être interpellé avec ses pronoms et noms favorisés sans être obligé de « vérifier » son genre.
- Suivre les codes vestimentaires et normes en matière de soins personnels qui sont les plus conformes à son identité ou expression de genre.

GENRE IDENTITÉ

Le sentiment profond, intérieur d'appartenance au genre masculin, féminin ou autre. L'identité de genre d'une personne transgenre ne correspond pas au sexe avec lequel elle est née.

GENRE EXPRESSION

Représentations extérieures du genre exprimées, par exemple, dans le nom, les pronoms, les vêtements, la coupe de cheveux, le comportement, la voix ou les caractéristiques corporelles. La société identifie ces éléments en tant que masculins ou féminins, bien que ce qui est considéré comme masculin et féminin change au cours du temps et varie en fonction de la culture. Beaucoup de personnes transgenres alignent leur expression de genre à leur identité de genre et non pas au sexe avec lequel elles sont nées.

Politesse élémentaire:

- Si vous ne savez pas quels pronoms utiliser, n'hésitez pas de demander. Soyez polis et respectueux ; si vous utilisez le pronom incorrect, excusez-vous et dépassez le moment.
- Respectez la terminologie qu'une personne transgenre emploie pour décrire sa propre identité.
- Ne formulez pas de présuppositions au sujet de l'orientation sexuelle d'une personne transgenre.

Si vous croyez avoir été discriminé(e) ou souhaitez obtenir plus d'informations sur vos droits et responsabilités en vertu de la loi, veuillez contacter la Commission des droits de l'homme de la Ville de New York en appelant le **311** ou en vous rendant sur nyc.gov/humanrights.

NYC

Commission des
droits de l'homme

